



Dossier de presse

Mardi 26 mai 2026

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026





Le conseil municipal de ce jour délibérera sur plusieurs grandes priorités auxquelles la municipalité est attachée :

- la prévention et l'accès à la santé de tous les enfants scolarisés à Grenoble ;
- le droit aux vacances et à la montagne pour toutes et tous ;
- les tarifs et modalités de visite de la tour Perret
- la solidarité internationale ;
- une école émancipatrice pour tous les enfants.

Prévenir et promouvoir la santé des enfants dans les écoles : une priorité pour la Ville

1 - (42849). HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE : Convention relative aux obligations réciproques du Département de l'Isère et de la Ville de Grenoble concernant les actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville pour l'année 2026

La Ville de Grenoble a défini comme priorité la prévention et la promotion de la santé des enfants scolarisés. Le service municipal de santé scolaire intervient auprès des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques grâce à une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmières, travailleur-euses sociaux et de personnels spécialisés.

Les missions de prévention médico-sociale des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles sont de la compétence du Département de l'Isère qui les a déléguées par convention à la Ville de Grenoble depuis plusieurs années.

Dans le cadre de cette convention, la Ville assurera notamment un bilan de dépistage pour chaque enfant scolarisé en petite section de maternelle afin de surveiller sa croissance staturo-pondérale, de détecter précocement d'éventuels déficits visuels et auditifs, des retards de langage, des troubles du comportement, des caries dentaires, ou encore de relever les vaccinations. Un bilan médical complet sera effectué lorsque des troubles graves sont repérés.

La convention prévoit également un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques, avec un renforcement de l'intégration des professionnels de santé scolaire aux différents dispositifs de suivi éducatif et de scolarisation adaptés.

Le Département de l'Isère accompagnera ces missions en définissant les priorités d'action, en mettant à disposition des outils techniques et en participant au financement du dispositif. Pour 2026, sa contribution s'élèvera à 115 000 euros, sur la base d'un forfait de 53 euros pour tout dépistage d'un enfant de petite ou moyenne section et pour chaque accompagnement individualisé mis en place.



Pour un droit aux vacances et à la montagne pour toutes et tous

34 - (42439). ACTION SOCIALE : Convention d'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association Vacances Ouvertes dans le cadre de l'accompagnement aux vacances des familles par les Maisons des Habitant-es pour 2026.

36 - (42331). ACTION SOCIALE : Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de carottes relative aux séjours familles sur la base de Massacan pour 2026

64 (43319). MONTAGNE : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association du Club Alpin Français Jeunes en Montagne l'année 2026

Selon le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), hors période de crise, 40 % des Français-nes ne partent pas en vacances, tout particulièrement dans les milieux populaires. Or, partir en vacances, s'évader pour découvrir un autre quotidien, s'ouvrir, se reposer, ou encore créer du lien est essentiel. C'est un droit que la Ville entend défendre pour que chacun et chacune ait accès au repos, levier essentiel d'émancipation et d'exercice de la citoyenneté. Au conseil municipal de ce jour, seront proposées 3 délibérations sur des dispositifs favorisant l'accès aux vacances et à la montagne à toutes et tous.

Afin de faire valoir le droit aux vacances, la Ville de Grenoble adhère à l'association Vacances Ouvertes, qui accompagne les collectivités dans le développement de politiques de vacances pour toutes et tous et soutient financièrement les projets via l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Ce partenariat vise à mieux accompagner les futur-es vacancier-es dans leurs projets de départ, à renforcer leur mobilité et encourager leur implication pour qu'ils et elles soient acteur-rices de leurs vacances.

À Grenoble, «*au bout de chaque rue, une montagne* ». Pourtant, pour beaucoup de jeunes grenoblois-es, la montagne reste un horizon lointain, peu familier et matériellement inaccessible. Avec le programme Jeunes en Montagne, porté avec l'association CAF Jeunes en Montagne et les acteurs socio-culturels du territoire, la Ville de Grenoble fait le choix d'ouvrir cet accès à toutes et tous, en priorité aux jeunes les plus éloigné-es de ces pratiques.

Chaque année, plus de 400 enfants et jeunes découvrent les massifs qui entourent Grenoble à travers des sorties encadrées : randonnée, escalade, bivouacs, refuge, alpinisme ou encore spéléologie. Au-delà de la découverte sportive, ces expériences permettent de renforcer l'autonomie, de vivre le collectif, de sortir des logiques de consommation et de tisser des liens avec notre environnement naturel de proximité. Parce que l'accès à la montagne ne doit pas être un privilège, la Ville de Grenoble soutient le dispositif à hauteur de 55 000 euros et porte l'ambition de l'étendre afin de permettre à encore plus de jeunes de vivre ces expériences qui participent aussi au droit à l'évasion et aux vacances pour toutes et tous.



Tour Perret : la Ville dévoile les tarifs et les modalités de visite

49 - (42933). AFFAIRES CULTURELLES : Tarification des équipements culturels municipaux

Au conseil municipal de ce mardi 26 mai, une délibération concernant les tarifications des équipements culturels municipaux sera proposée. Parmi les tarifications, celles de la tour Perret, dont l'ouverture festive est prévue le samedi 10 juillet. A noter que la montée dans la tour sera gratuite pour les demandeur-ses d'emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux, les personnes en situation de handicap avec un-e accompagnant-e, les ancien-nes combattant-es et les demandeur-ses d'asile.

La Ville organise une inauguration festive de la tour Perret le 10 juillet, de 17h à 23h avec de nombreuses animations : une grande loterie en continu pour monter dans la tour en avant-première ; un spectacle invitant à lever les yeux et admirer l'architecture de la tour ; des concerts et un village partenaire avec des ateliers et des stands de découverte au pied de la tour.

La Ville gère directement le lieu, afin de proposer des tarifs accessibles à un public local. Le Muséum prendra en charge l'accueil du public.

Les tarifs pour l'accès au site patrimonial de la tour Perret

- Visite classique : 7€ pour les adultes et jeunes de plus de 26 ans
- Tarif réduit : 5€ pour les enfants et jeunes de 5 à 26 ans
- Gratuité (sur présentation d'un justificatif) pour les enfants de moins de 5 ans, les demandeur-ses d'emplois, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes en situation de handicap ou d'invalidité avec un-e accompagnant-e, les ancien-nes combattant-es et demandeur-ses d'asile
- Accès à la plateforme sommitale située à 80m : en supplément d'une entrée individuelle. Tarif tous publics à 2€
- Visites guidées individuelles : 7€ en supplément d'une entrée
- Visite guidée groupe : entrée de groupe constitué de 18 personnes maximum incluant les accompagnateur-ices, visite guidée accompagnée par un-e prestataire ou un-e médiateur-ice du muséum avec accès à la plateforme sommitale. Tarif de 252 € par groupe.
- Visite lecture de paysage : en supplément d'une entrée individuelle, visite guidée thématique réalisée par un-e médiateur-ices du Muséum avec accès à la plateforme sommitale. Tarif de 3€ tous publics.
- Événements locaux ou nationaux : entrée individuelle et visite en autonomie gratuite, à destination de tous les publics, lors des événements de portée nationale ou locale suivants : Journées européennes du patrimoine et Journées de l'architecture (une journée à définir chaque année).

Visite en autonomie

Les visiteurs et visiteuses accèdent à la plateforme à 60 mètres par un ascenseur panoramique, et découvre la ville et les montagnes grâce à une table de lecture du paysage. Ils et elles redescendent à pied pour profiter pleinement de l'architecture intérieure de la tour.

Les dimanches matins, la visite sportive permet de monter par les escaliers, et de descendre en ascenseur.

Horaires

Octobre à mai

Mercredi et jeudi : 9h30 - 17h (matinées réservées en priorité pour les scolaires – accès possible sous réserve de disponibilité)

Vendredi à dimanche : 10h - 17h

Fermeture les lundis et mardis (y compris fériés)

Juin à août

Mardi à dimanche : 10h - 19h

Nocturnes : tous les vendredis de juin jusqu'à 22h

Fermeture les lundis (y compris fériés) / fermetures annuelles : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Grenoble déblocuera deux aides pour venir en aides à Madagascar et au Liban

69 - (42839). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE : Versement d'une subvention à l'association Cité Unies FRANCE au titre du fonds d'urgence des collectivités territoriales pour Madagascar. Aide humanitaire d'urgence à la population malgache en 2026

70 - (43241). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE : Versement d'une subvention à l'association Cité Unies FRANCE au titre du fonds d'urgence des collectivités territoriales pour le LIBAN. Aide humanitaire d'urgence à la population libanaise en 2026.

Face aux situations de crise à Madagascar et au Liban, Grenoble, terre d'accueil, d'ouverture sur le monde et de solidarités, a souhaité apporter son plein soutien aux familles des victimes ainsi qu'à tous les ressortissant-es malgaches et libanais à travers le monde. Deux aides de 10 000 € euros seront ainsi débloquées pour abonder aux fonds d'urgence des collectivités territoriales mis en place par Cité Unies FRANCE pour venir en aide au Liban et à Madagascar.

Situation à Madagascar

Le 10 février 2026, la côte nord-est de Madagascar a été frappée de plein fouet par le cyclone Gezani avec des vents atteignant 250 km/h. Le gouvernement malgache a décrété l'état de « sinistre national ». La ville portuaire de Toamasina (région Atsinanana) est particulièrement affectée avec plus de 100 000 ménages sinistrés et des dégâts estimés à plus de 142 millions de dollars.

Le passage du cyclone Gezani s'ajoute à une situation humanitaire déjà fragile, la côte nord-ouest du pays, dans la région Boeny, ayant déjà subi le passage du cyclone Fytia le 31 janvier 2026. Dans ce contexte, les organisations humanitaires alertent sur une hausse exponentielle des besoins alimentaires et d'assistance continue en matière d'accès aux services de base (abris, eau potable, soins médicaux). Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime à plus de 400 000 le nombre de personnes ayant urgemment besoin d'une aide alimentaire.

Situation au Liban

Depuis le 2 mars, les bombardements et incursions israéliennes ont causé la mort de près de 1 500 personnes dont 130 enfants. Les destructions massives d'infrastructures civiles, d'hôpitaux et de logements ont entraîné le déplacement forcé d'environ 1,2 million de personnes, soit un cinquième de la population libanaise. Les frappes menées par Israël le 8 avril dernier font désormais craindre une extension du conflit au-delà du Sud-Liban, dans un contexte régional déjà extrêmement instable, avec un cessez-le-feu entre les États-Unis, l'Iran et Israël restant extrêmement fragile.

Déjà profondément fragilisé par des années de crise économique, politique et sociale, le pays voit aujourd'hui ses ressources s'épuiser. Les collectivités locales, en première ligne pour accueillir et accompagner les populations déplacées, font face à un manque critique de moyens. Les coupures d'électricité, les pénuries de médicaments et l'inflation galopante aggravent encore la situation.

Vœu relatif aux fermetures de classes, aux moyens alloués à l'école publique et au financement des établissements privés sous contrat

Par ce vœu, le Conseil municipal de Grenoble affirmera son attachement au service public national d'éducation, garant de l'égalité des chances, de la mixité sociale et territoriale ainsi que de l'émancipation de tous les enfants.

La rentrée 2026 s'annonce sous le signe du recul éducatif à Grenoble comme en Isère. En effet, l'Éducation nationale propose la fermeture de 16 classes à Grenoble, dont près de la moitié en REP et REP+. Ces décisions suscitent de vives inquiétudes au sein de la communauté éducative, des familles et du Conseil municipal.

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte de baisse démographique, avec environ 300 élèves en moins attendus dans les écoles de la commune. Cette évolution s'accompagne d'une diminution du nombre moyen d'élèves par classe, passé de 25,8 en 2015 à 20,68 en 2026, grâce notamment à l'attention portée à ce sujet par la commune.

Si ces évolutions peuvent justifier des ajustements, elles ne sauraient conduire à une dégradation des conditions d'apprentissage. En effet, ces moyennes à l'échelle de la ville masquent des réalités contrastées entre écoles. Les fermetures de classes peuvent entraîner localement des déséquilibres et dégrader les conditions d'enseignement dans certains établissements.

Par ailleurs, ces suppressions de classes conduisent plus fréquemment à la mise en place de classes à double niveau ou à regroupements multiples. Si ces organisations peuvent relever de choix pédagogiques, elles ne doivent pas être subies et imposées par des contraintes de moyens, au risque de complexifier le travail des équipes éducatives et de fragiliser les apprentissages.

Ces décisions touchent particulièrement les écoles relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+), mais également des établissements hors éducation prioritaire accueillant des publics socialement fragiles, comme en témoignent des indices de position sociale (IPS), parmi les plus faibles de l'Académie de Grenoble. Dans ces contextes, la réduction des moyens apparaît en contradiction avec les besoins constatés.

Dans un contexte de baisse des effectifs, cette situation pourrait au contraire constituer une opportunité pour améliorer les conditions d'accueil des élèves, réduire les effectifs par classe et renforcer l'accompagnement, notamment pour les élèves en situation de handicap, qui nécessitent des moyens humains adaptés et pérennes.

Ces mesures interviennent en outre dans un contexte déjà marqué par des difficultés récurrentes de remplacement des enseignants, qui affectent la continuité pédagogique dans plusieurs écoles de la ville et inquiètent fortement les parents d'élèves.

La répartition des moyens entre enseignement public et enseignement privé sous contrat est également centrale. Le Conseil municipal prend acte de la fermeture de classe qui a été actée pour la rentrée prochaine dans un établissement privé sous contrat de la ville, et souligne la nécessité que ces ajustements soient poursuivis dans les années à venir, afin que l'école publique ne soit pas la seule à être affectée par la baisse des effectifs scolaires.

Les collectivités territoriales demeurent contraintes de financer les établissements privés sous contrat dans le cadre d'un droit devenu vétuste et inadapté. La loi Debré de 1959 relève d'un temps où les communes n'avaient pas autant de compétences en matière éducative.

Le décret de 1989, confirmé en 2012, intègre dans le calcul des participations dues au privé l'ensemble des dépenses engagées par les communes sur le temps scolaire, y compris les dépenses volontaristes et facultatives. Or les collectivités investissent massivement dans leurs écoles publiques : personnels municipaux sur le temps scolaire (ATSEM, ETAPS, MIMs), équipements et matériels, dispositifs éducatifs, activités sportives et culturelles, subventions aux coopératives scolaires, etc. Ce mode de calcul

revient à pénaliser financièrement les communes qui choisissent d'investir davantage pour la réussite et le bien-être des élèves de l'école publique.

En outre, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans en 2019 a impliqué pour les communes une obligation de financer également les écoles maternelles privées sous contrat, ce qui représente une charge financière supplémentaire considérable. Le mécanisme de compensation prévu par l'État a été plafonné sur la base des dépenses constatées en 2020. Depuis 6 ans, ces dépenses ne font qu'augmenter étant donné la politique volontariste de la ville de Grenoble. Ainsi, le gel de la compensation crée une rupture progressive de financement et transfère durablement la charge financière supplémentaire vers les communes qui se retrouvent à dépenser toujours plus pour les écoles privées.

A Grenoble, la moyenne des Indices de Position Sociale (IPS) dans les écoles primaires publiques est de 94 et pour les écoles privées de 130. Cette concentration des publics les plus favorisés dans l'enseignement privé contribue à accentuer les inégalités scolaires, qui crée un déséquilibre territorial important. Alors même que les collectivités financent ces établissements au nom de l'intérêt général, elles ne disposent d'aucun moyen réel pour exiger des engagements en matière de mixité sociale ou d'égalité de traitement entre les enfants.

Dans un contexte où l'État réduit continuellement les moyens alloués à l'école publique, cette situation alimente une dynamique préoccupante : la dégradation du service public d'éducation pousse certaines familles à des logiques d'évitement de la carte scolaire, ce qui accentue le déséquilibre territorial. Par ce vœu, le Conseil municipal réaffirme que l'argent public doit prioritairement soutenir une école publique ambitieuse, inclusive et émancipatrice, seule à même de garantir l'égalité réelle entre tous les enfants de la République.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Grenoble demande au Ministre de l'Education Nationale et aux parlementaires de Grenoble :

- **S'oppose à toute fermeture de classe dès lors qu'elle entraîne une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves, une augmentation des effectifs par classe ou une fragilisation de l'accompagnement éducatif ;**
- **Insiste sur la nécessité de tirer parti de la baisse des effectifs pour améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves, en particulier pour l'inclusion des élèves en situation de handicap ;**
- **Alerte sur les difficultés de remplacement des enseignants, qui fragilisent déjà la continuité du service public d'éducation ;**
- **Demande une répartition plus équitable des moyens entre enseignement public et enseignement privé sous contrat, afin que les efforts demandés ne reposent pas principalement sur l'école publique ;**
- **Demande la mise en place d'un véritable contrôle du bon usage des financements publics versés aux établissements privés sous contrat, et un droit de regard pour les collectivités territoriales qui les financent ;**
- **Demande la création de leviers réglementaires permettant aux communes de réduire ou moduler leur participation financière en cas de non-égalité de traitement entre les enfants ou de non-participation des établissements privés sous contrat à la mixité sociale ;**
- **Demande une réforme du mode de calcul des contributions communales afin d'exclure les dépenses volontaristes non obligatoires engagées par les communes dans leurs écoles publiques ;**
- **Demande qu'un dialogue approfondi et transparent soit engagé avec les collectivités locales dans le cadre des mesures de carte scolaire et de la répartition des moyens entre enseignement public et enseignement privé sous contrat.**
- **Demande que les écoles dont l'IPS est situé en dessous des 95 (Anatole France, Jean Racine, Libération et Malherbe pour Grenoble) soient systématiquement classées en Réseau d'Education Prioritaire au vu de leurs fragilités sociales importantes.**



Service presse de la Ville de Grenoble
04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42
presse@grenoble.fr